

COLLOQUE SNES 18 - 19 NOVEMBRE 2005

CAP 15 - 1/13 QUAI DE GRENELLE - 75015 PARIS

# Difficultés scolaires des élèves

Quelles propositions pour les résoudre ?  
Quels apprentissages ? Quels moyens ?  
Quels personnels, avec quelle formation ?

Avec le SNES, je me fais entendre !



# OBJECTIFS : METTRE EN ÉVIDENCE LES DANGERS DES LOIS FILLON ET BORLOO. FAIRE

Le nombre d'élèves en difficulté ne régresse pas depuis 1990. Malgré les progrès importants du système éducatif, trop nombreux sont les élèves qui sortent sans qualification de l'École, qui décrochent ou qui sont insuffisamment formés pour vivre et s'épanouir dans cette société en mouvement.

Le rapport Thélot et la loi Fillon se sont appuyés sur le constat de ces difficultés, en durcissant le trait, pour justifier des réformes qui transformeraient en profondeur le système éducatif.

Si une partie des ces difficultés scolaires est liée aux inégalités sociales croissantes, certaines peuvent être prévenues à l'intérieur même de l'école. Notre exigence de culture commune de haut niveau amène le SNES à refuser la fausse « bonne solution » d'un système éducatif à plusieurs vitesses, reléguant les jeunes des milieux populaires dans des impasses en prétendant leur faire acquérir le strict minimum.

Répondre à l'échec scolaire ne peut passer par la mise en place de filières ségrégatives, le recrutement de personnels non qualifiés pour aider, soutenir les élèves (assistants pédagogiques, contrats d'accompagnement vers l'emploi), le renvoi hors de l'école du traitement des difficultés scolaires (plan Borloo dit de cohésion sociale), l'attaque contre les zones d'éducation prioritaires. Il ne peut pas passer par une suppression des personnels ayant une approche spécifique, ni par une mise en conformité de ceux-ci en leur demandant d'appliquer de « bonnes méthodes ».

Le SNES porte des propositions alternatives à la loi Fillon et au plan Borloo pour prévenir, résoudre les difficultés scolaires des élèves notamment en collège, ce qui suppose de recruter et former des personnels qualifiés qui puissent travailler en équipes pluri-professionnelles.

**Ce colloque doit être un moment de notre action syndicale pour réaffirmer le lien entre notre conception du système éducatif, la lutte contre l'échec scolaire et notre conception des métiers et des qualifications. La forme choisie permet la confrontation et l'enrichissement de nos analyses et propositions avec celles des chercheurs, des collègues de différents établissements, des associations et mouvements pédagogiques.**

## VENDREDI 18 NOVEMBRE - MATIN

9 h - 9 h 30 : **accueil** des participants

9 h 30 - 10 h : **intervention générale de Gisèle Jean**

cosecrétaire générale du SNES

10 h - 12 h 30 : **table ronde 1** suivi d'un débat avec la salle :

*Apprentissages/savoirs/difficultés scolaires*

*Comment se construisent les difficultés scolaires?*

**André Husenet** (IGAEN) auteur du rapport du HCEE sur le traitement de la grande difficulté scolaire au collège : *La genèse du phénomène et sa réalité.*

**Daniel Thin** (Sociologue à Lyon 2) : *Difficultés scolaires et milieu social : de la difficulté à la rupture.*

**Serge Boimare** (psychologue) : *La médiation culturelle : un moyen de lutter contre l'échec.*

**Stéphane Bonnery** (sciences de l'éducation) : *La construction de la difficulté scolaire.*

**Monique Parraponce, Roland Hubert**, secrétaires nationaux du SNES : *Analyse des dispositifs actuels pour faire face aux difficultés scolaires en collège et en lycée.*



## Vendredi 18 novembre - Après-midi - Ateliers

14 h - 16 h

**1/** Le passage premier/second degré peut-il être une source de difficultés ? Si, oui comment les résoudre ?

**2/** Socle commun ou culture commune ? Ne viser que le strict minimum pour certains peut-il suffire pour réduire l'échec scolaire ? La culture commune peut-elle être un moyen de faire progresser tous les élèves ?

16 h 15 - 18 h 30

**3/** Comportement scolaire/déviance et échec scolaire. Comment aider les élèves qui décrochent ? Le lycée professionnel, l'apprentissage peuvent-ils être des moyens de remédiation ?

**4/** Quelle aide, quel soutien aux élèves en difficulté ?

Comment faire face à la montée des entreprises privées de soutien scolaire ?

Comment empêcher l'externalisation de certaines missions de l'École ?

Comment redonner de la mixité sociale aux établissements scolaires ?

*Intervenants dans les ateliers :*

**des collègues** de différents établissements et CIO, **Bernadette Groison** (SNUIPP-FSU), **Alain Becker** (SNEP-FSU), **René Pasini** (SNUEP-FSU), **le Proviseur du lycée Lurçat** (Paris), **GFEN**, chercheurs de l'INRP, CRAP, **Damien Raymond** (Ligue de l'enseignement), un élu des collectivités territoriales.

## Samedi 19 novembre

9 h - 11 h 30

**Table ronde 2 :** Métiers et formations

Quels métiers / Quelle formation / Quel travail en équipe ?

**Patrick Rayou** sociologue formateur

**Jean Louis Auduc** directeur adjoint à l'IUFM de Créteil

**Jean Michel Zakhartchouk** enseignant en ZEP, formateur d'enseignants et membre du CRAP

Un responsable du ministère

**Francis Valenti**, secrétaire national du SNES

11 h 45 - 13 h : Synthèse des ateliers, conclusion générale par **Frédérique Rolet** cosecrétaire générale du SNES.

Pour toute demande d'autorisation d'absence, le signaler sur la fiche d'inscription



**Avec le SNES, je me fais entendre**

# Coupon inscription

Inscrivez-vous au Colloque Difficultés scolaires des élèves : tél. : 01 40 63 29 13 - courriel : [pedago@snes.edu](mailto:pedago@snes.edu)  
ou retournez cette fiche d'inscription avant la fin octobre (accompagné du chèque de participation)  
au SNES - Colloque Difficultés scolaires des élèves - 46, avenue d'Ivry - 75647 PARIS Cedex 13

ACADEMIE .....

Nom ..... Prénom .....

Année de naissance .....

Adresse personnelle .....

Ville et code postal .....

Courriel .....

Discipline enseignée .....

Établissement .....

Je participerai au colloque :  Le 18 novembre  Le 19 novembre  Les 18 et 19 novembre

J'ai besoin d'une autorisation d'absence :  oui  non

*(répondre 1 mois avant)*

Participation au repas servi sur place du vendredi midi :  oui  non

Nous ne prenons pas en charge l'organisation de l'hébergement, pour les syndiqués celui-ci sera remboursé sur la base de 45 euros - Frais d'inscription + repas : 20 euros